

VACCINATION : JOYEUX FAIT DES MÉCONTENTES !

Abderrahim DERRAJI - 2015-06-30 13:41:21 - Vu sur pharmacie.ma

> La pétition initiée par le professeur Henri JOYEUX au sujet de la vaccination et signée par plus de 683 000 internautes, a provoqué un tollé en France. La ministre de la santé Marisol TOURAINE a qualifié les positions adoptées par le Pr. JOYEUX sur de nombreux sujets tels que l'avortement et la contraception, de rétrogrades. Elle a aussi souligné que sa responsabilité en tant que médecin devrait l'inciter à : « rassurer et expliquer et non pas inquiéter et faire peur ». De son côté, l'Académie de médecine a publié au début de la semaine dernière un communiqué émanant de sa commission des maladies infectieuses et tropicales. Par celui-ci, l'Académie de médecine a déploré le fait que ce professeur prenne comme prétexte la rupture de stock des vaccins tétra et pentavalents, pour attirer l'attention des parents sur la dangerosité des vaccins combinés tout en les incitant à refuser de faire vacciner leurs nourrissons. L'Académie a ensuite battu en brèche l'argumentaire sur le quel s'est basé le Pr. JOYEUX pour déconseiller la vaccination combinée qui, selon lui, serait à l'origine d'une trop forte stimulation immunitaire chez le nourrisson. Cette institution a rappelé qu'il n'y a aucune preuve scientifique d'un lien de causalité entre le vaccin de l'hépatite B et la sclérose en plaques, ni entre l'aluminium de ces vaccins et la maladie d'Alzheimer ou la maladie de Parkinson. En ce qui concerne la surcharge immunitaire supposée, elle serait, toujours selon cette institution, plus qu'infime si on la compare aux contacts antigéniques multiples et simultanés que rencontre tout enfant en bas âge. Le président du conseil de l'ordre des médecins Patrick Bouet a aussi rajouté une couche en annonçant le jeudi dernier qu'il portait plainte devant la chambre disciplinaire de première instance de Languedoc-Roussillon contre le Pr. JOYEUX. Il a accompagné son action en déclarant qu'« on ne peut pas dire n'importe quoi sur une action de santé publique qui a sauvé des vies », et que « nous ne pouvons pas cautionner des dérives individuelles dans ce débat qui agite la société française, il faut apporter des faits scientifiques et pas des convictions individuelles ». Pour conclure, on ne peut que regretter qu'un acquis aussi capital puisse faire l'objet de tergiversation semant le doute dans l'esprit des citoyens. Ceci risque de nuire au capital confiance vis à vis de la vaccination qui, rappelons le, a permis, notamment dans notre pays, de réduire la prévalence de certaines pathologies qui posaient un vrai problème de santé publique comme la diphtérie, la poliomyélite, la rubéole, l'hépatite B, la méningite à Haemophilus, etc. Et bien que tout professionnel de santé ait le devoir de suivre de très près les effets indésirables des médicaments, il a également le devoir d'adopter et de promouvoir les protocoles thérapeutiques fondés sur des preuves scientifiques avérées et approuvées par les autorités sanitaires.

Lire la suit : [lien](#)